



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 juin 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse le Ministre des affaires étrangères par intérim de la République démocratique fédérale d'Éthiopie (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Fesseha A. **Tessema**

Annexe à la lettre datée du 6 juin 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la situation très critique et dangereuse des ressortissants éthiopiens en Érythrée. Jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas prêté assez attention aux formes extrêmes de violations des droits de l'homme subies par les Éthiopiens, au cours des deux dernières années, aux mains des autorités érythréennes, alors que chacun sait que ces violations ont bien eu lieu et que l'Érythrée refuse toujours de se conformer aux principes du droit humanitaire. Ainsi, l'Érythrée refuse toujours l'accès des membres du Comité international de la Croix-Rouge aux prisonniers de guerre éthiopiens et ce fait est largement oublié. C'est un motif de profonde déception pour le Gouvernement et le peuple éthiopiens.

Pourtant, la situation au regard des droits de l'homme des Éthiopiens qui se trouvent en Érythrée ne cesse de s'aggraver, et des informations toutes récentes montrent assez que des milliers d'Éthiopiens, en Érythrée, sont en danger immédiat de trouver la mort. Selon des informations fiables qui nous parviennent directement d'Érythrée, la défaite sur les champs de bataille a seulement encouragé le régime érythréen et ses séides à intensifier leurs crimes contre les Éthiopiens qui ont la malchance de vivre en Érythrée. On peut citer les exemples les plus récents des cruautés ayant eu lieu en Érythrée :

- Soixante dix-neuf (79) Éthiopiens résidant à Asmara, à Keren, à AdiGuada, à AdíNefas et à Durfo ont été tués dans des conditions atroces;
- Des Éthiopiens ont été enlevés à leur domicile ou sur leur lieu de travail :
 - 1 758 à Mendefera;
 - 3 000 à Mitsiwa (Massawa);
 - 1 394 à Dekemehari;
 - 1 337 à Keren;
- Plus de 5 000 Éthiopiens ont été arbitrairement détenus dans les camps connus sur le nom de Sheketi et de Maihabar aux environs d'Asmara. Des milliers d'Éthiopiens ont été transférés au centre de détention de Kebele voisin et dans des cinémas temporairement reconvertis;
- La torture fait partie de la vie quotidienne des Éthiopiens dans ces camps de détention et ailleurs :
 - Un Éthiopien a été roué de coups le 13 mai et sa famille, notamment ses quatre enfants, ont été arrêtés;
 - Le 16 mai 2000, un boucher éthiopien a été gravement battu, avec trois de ses assistants, sur la route de Mitsiwa. Son échoppe et sa voiture ont été détruites par la populace, poussée par les autorités;
 - Le 16 mai, plus de 100 travailleurs journaliers éthiopiens travaillant dans un organisme intitulé AS BECO ont été battus et forcés à marcher pieds nus. On ne sait pas où ils se trouvent actuellement;

- Les Éthiopiens habitant dans les localités proches d'Asmara telles que Gejeret, Maichuhet, Akria et Idaga Arbi ont été roués de coups le 17 mai 2000 et certains ont perdu la vue.

Vous conviendrez avec moi que de tels actes, commis à l'instigation du régime érythréen et exécutés par ses séides, ne peuvent rester impunis.

Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il aide les Éthiopiens en péril, qui sont à la merci d'un gouvernement aux abois et battu, qui ne semble guère se préoccuper des principes du droit humanitaire.

Le Ministre par intérim des affaires étrangères
(*Signé*) Tekeda **Alemu**
